



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 janvier 2011

POULES PONDEUSES : MISE AUX NORMES 2012 LA FRANCE BONNE ELEVE DE L'UNION EUROPEENNE

Les professionnels de la filière poules pondeuses ont investi près d'1 milliard d'euros, pour appliquer la nouvelle réglementation européenne sur les hébergements collectifs entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Grâce à cet effort considérable, 90% des poules pondeuses vivant en hébergements collectifs, soit 31,3 millions sur 35 millions, bénéficient déjà des aménagements conformes à la nouvelle directive de l'Union¹. Ce chiffre hisse la France au rang des très bons élèves européens. En effet, il ne reste que 93 élevages à mettre en conformité avec les nouvelles normes européennes sur les premiers mois de l'année 2012. Ce qui représente environ 8% du nombre total des 46 millions de poules pondeuses que compte la France. *En Espagne, ce chiffre est de 43% soit 20 millions sur 46 millions de poules au total, en Italie 18,5 millions sur 45 millions (soit 41%), et en Pologne 4,2 millions pour 37 millions de poules (11%)².*

Ces chiffres témoignent de la forte mobilisation des éleveurs français en faveur du renforcement du bien-être des poules pondeuses et leur attachement à la liberté de choix des consommateurs. En effet, 4 types d'élevages sont proposés en France : hébergements collectifs (78% des 46 millions de pondeuses élevées en France en 2010), sol, plein air et bio, permettant aux consommateurs de disposer d'œufs à partir de 0,10 € pièce.

L'œuf est ainsi la protéine animale la moins chère du marché et représente plus que jamais une composante importante de l'alimentation des Français en cette période de crise économique (230 œufs par an et par Français).

En répondant aux exigences européennes, la filière française fait preuve d'une parfaite exemplarité au sein de l'Union européenne et souligne que cet engagement ne doit pas entraîner de distorsions de concurrence avec des pays qui n'auraient pas relevé le défi de cette nouvelle norme de bien-être animal.

40% d'espace en plus pour chaque poule pondeuse et de très fortes avancées en matière de bien-être animal

Conformément à la réglementation européenne, les élevages français ont augmenté de près de 40 % la surface disponible par poule et procédé à de nombreux aménagements améliorant leur bien-être. Les poules disposent désormais d'un minimum de 750 cm² chacune, sachant qu'elles sont élevées en hébergement collectif et peuvent ainsi circuler en troupeau de 20 à 60 poules sur plusieurs m².

¹ Source : services du Ministère de l'Agriculture

² Source : IEC (International Egg Commission) au 29 novembre 2011

ADOCOM[®]

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM

De plus, ces nouveaux hébergements sont équipés d'un nid, d'une litière permettant le picotage, le grattage et l'épouillage, d'un perchoir de 15 cm par poule et d'un dispositif à base de tapis rugueux ou de grattoir pour que la poule puisse limer ses griffes.

Les nouveaux aménagements de ces logements permettent ainsi de mieux respecter les besoins comportementaux des poules, comme battre des ailes, gratter, se percher, etc.

4 types d'élevages pour garantir la protéine animale la moins chère du marché

Les éleveurs sont très attachés aux améliorations des hébergements collectifs afin de pérenniser le large choix offert aux consommateurs, qui disposent d'œufs issus de 4 types d'élevages (hébergements collectifs, sol, plein air et bio).

Dans le contexte actuel de crise économique, la coexistence d'œufs issus de différents élevages permet ainsi à tous les consommateurs de disposer d'une protéine animale financièrement accessible tout en respectant le bien-être animal. Disponible en France à partir de 0,10 €, l'œuf constitue en effet la protéine animale la plus abordable du marché.

EN SAVOIR PLUS

Caractéristiques des 4 types d'élevages français de poules pondeuses

Il existe 4 types d'élevages différents permettant de répondre aux différentes attentes des consommateurs :

- **Élevage biologique:** les poules sont alimentées avec de la nourriture biologique (95% minimum). Elles ont accès à des parcours extérieurs où elles disposent d'abris et de végétation. En intérieur, elles disposent de nids, de perchoirs et de l'alimentation dont elles ont besoin (sur l'emballage, le label AB apparaît).
- **Élevage en plein air (code 1) :** les poules ont la possibilité de se promener sur une prairie au cours de la journée (la mention « œufs de poules élevées en plein air » est inscrite sur l'emballage).
- **Élevage au sol (code 2) :** indique que les poules évoluent librement à l'intérieur d'un local comme dans les élevages de poules plein air mais sans parcours extérieur (la mention « œufs de poules élevées au sol » est marquée sur la boîte).
- **Élevage en cage (code 3) :** il représente la part la plus importante de la production française avec environ 78% des œufs produits. Il répond à des normes strictes que tous les producteurs respecteront d'ici 2012. Depuis l'année 2003, dans toutes les constructions réalisées, les poules sont élevées en cages aménagées. Elles sont en groupe de 20 à 60, elles disposent de perchoirs, de nids et d'un tapis pour gratter et picorer.

De plus, les œufs sont identifiés avec un code pays : le code FR fait référence à tous les œufs produits en France.

MISE AUX NORMES POULES PONDEUSES :
LA FRANCE BONNE ELEVE DE L'UNION EUROPEENNE

Pour information :

Le CNPO est l'Interprofession de l'œuf représentant chacun des maillons de la filière œuf, des accoueurs aux transformateurs en passant par les éleveurs, il regroupe sept familles. Le CNPO a été reconnu par les Pouvoirs Publics le 12 mars 1996.

Chargé de contribuer au développement et à la prospérité des différentes branches de la filière œuf, il a donc pour objectifs principaux d'assurer le contact entre les organisations professionnelles, de représenter les acteurs de la filière auprès des instances nationales, européennes et internationales, de réaliser des actions d'informations et de communication en vue de développer le marché de l'œuf, d'entreprendre des actions techniques pour développer les exportations, améliorer la production et la transformation, de servir de cadre aux accords entre l'ensemble des partenaires (connaissance et régulation du marché).

Adocom RP – Service de Presse du CNPO
vous remercie de votre attention.
Tél : 01 48 05 19 00 – Courriel : adocom@adocom.fr